

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 mars 2024

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- sollicité le 6 février 2024, une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le financement de l'acquisition de gilets pare-balle et de caméras de piétons estimé à 6 500 euros HT, soit un montant maximum de 2 800 € ;

2.- accepté le 7 février 2024, la proposition de remboursement de sinistre portant sur le bris d'une caméra de vidéosurveillance et d'une retombée de plafond situées en extérieur dans la maison des associations pour un montant de 2 922,21 euros ;

3.- accepté le 7 février 2024, la proposition de remboursement de sinistre portant sur le bris d'une vitre du boulodrome municipal sis 6 allée Roland Garros pour un montant de 649,38 euros ;

4.- accepté le 8 février 2024, la proposition de remboursement de sinistre portant sur le départ de feu dans le panneau de commande de l'armoire réfrigérée de la cantine du Haut Château pour un montant de 1 099,92 euros ;

5.- accepté le 15 février 2024, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune au réseau régional Grand'Est Franco Allemand.

La commune acquittera la somme de 80 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2024 ;

6- accordé le 16 février 2024, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 15 février 2024 de 0,64 m² dans l'ancien cimetière.

Cette concession de caverne N° X – 65 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 164 euros ;

7.- accepté le 19 février 2024, l'avenant de régularisation pour l'année 2024 à la convention d'assurance « Dommages aux biens » proposé par la société GROUPAMA pour un montant de 9 033,07 euros TTC, soit un complément de facturation de 19,44 euros par rapport à la cotisation prévisionnelle réglée de 9 013,63 euros ;

8.- accepté le 19 février 2024, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « La Porte Verte ».

La commune a acquitté la somme de 200 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2024 ;

9.- accordé le 20 février 2024, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 20 février 2024 de 0,64 m² dans l'ancien cimetière.

Cette concession de caverne N° X – 64 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 164 euros ;

10.- accepté le 22 février 2024, la proposition de remboursement de sinistre complémentaire portant sur le départ de feu dans le panneau de commande de l'armoire réfrigérée de la cantine du Haut Château pour un montant de 2 189,78 euros ;

11.- sollicité le 23 février 2024, auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle une subvention d'un montant de 46 258 euros pour la construction d'un espace de vie sociale, soit 20 % du montant des travaux au titre du programme AT54 ;

12.- accepté le 23 février 2024, la proposition de remboursement de sinistre portant sur le bris d'une vitre du Trésor Public pour un montant de 42,72 euros ;

13.- accepté le 28 février 2024, la proposition de renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle.

La commune a acquitté la somme de 200 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2024 ;

14.- décidé le 28 février 2024,

- de défendre devant la juridiction compétente par l'entremise de GROUPAMA Grand Est, les intérêts de la commune, dans le cadre de l'indemnisation d'un sinistre du 13 octobre 2013 relatif à des infiltrations d'eaux pluviales affectant les terrains de tennis couverts, suite aux travaux inopérants réalisés par l'entremise SAN STAP,

- désigner le cabinet LEBON et associés, domicilié 21 rue Saint-Dizier à 54000 NANCY, à cet effet ;

15.- décidé le 29 février 2024, de solliciter une subvention, auprès de la Région Grand Est, d'un montant de 73 263 euros pour les travaux de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales pour l'école du centre, l'école élémentaire Mouzimpré et le parc Maringer, soit 30 % du montant hors taxes des travaux ;

16.- accepté le 8 mars 2024, la proposition de remboursement de sinistre portant sur le bris de deux vitres de l'école d'application du centre pour un montant de 488,14 euros ;

17.- accordé le 8 mars 2024, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 8 mars 2024 de 0,64 m² dans l'ancien cimetière.

Cette concession de cavurne N° X – 63 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 164 euros.

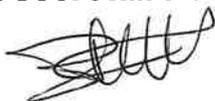
DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 mars 2024.

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	24
- Convocation du Conseil municipal le :	15 mars 2024
- Convocation distribuée le :	15 mars 2024
- Affichage de la liste des délibérations le :	29 mars 2024
- Affichage du procès-verbal le :	31 mai 2024

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, Mme Monika POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME DROUVILLE, Adjoints.

- M. BRUNE, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, Aïcha MENZRI, MME BLONDELET, M. VOIDIER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Pascal LAURENT
- Mme Brigitte SCHINDLER à Mme Monika POYDENOT
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET
- M. Dominique GONCALVÈS à M. Gilles BOURGUIGNON

EXCUSÉ

- M. Mallory KOENIG

ABSENTS

- M. Francis VOGIN
- Mme Gaëlle BARDOUL
- M. Kamal EL JAOUHARI
- M. Jean-Louis KATZ

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Elise DROUVILLE

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE